



Assemblée Générale Extraordinaire
du mercredi 2 Février 2011

Les actionnaires de la société Centrale Laitière se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, le mercredi 02 Février à 10 heures au siège social de la société, sous la présidence de Monsieur Driss BENCHEIKH.

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du texte de résolutions, a adopté à l'unanimité l'ensemble des résolutions qui lui ont été proposées, dont, notamment :

- > **La mise en harmonie des statuts de la société avec les dispositions de la loi N°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n° 20-05 promulguée par le dahir n° 1-08-18 du 23 mai 2008,**
- > **La réduction de la valeur nominale de l'action de la société de 100 à 10 dirhams.**